



CS_2024_47

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, à neuf-heures trente, se sont réunis, Salle des Loisirs à ST ÉTIENNE DE MONTLUC, sur convocation adressée le onze juillet deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN, MM. Philippe CADOREL, Philippe PADIOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Raymond DOUET, Alain FONTAINE et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Martin PELE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir reçu de Yves DAUVE à compter de l'élection du 6^{ème} Vice-Président*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER (*pouvoir reçu de Christine CHEVALIER*), Yves DAUVE (*présent jusqu'à l'élection du 5^{ème} Vice-Président*), Paul SEZESTRE, Armel VION et Jean-Pierre JAMIS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE, Patrick BUCHET, Jacques PRAUD et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Jean-Michel BRARD*), Didier BROUSSARD et Alain GUIHENEUF ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de Laurent ROBIN*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir reçu de Bernard BELLANGER*), Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD, Thierry BEAUQUIN, Thierry COIGNET et Bernard GENDRONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves TAILLANDIER

Election du 1er au 5^{ème} Vice-Président :

Titulaires : 58 Quorum : 30 Présents : 45 Votants : 49 Pouvoirs : 4

Election du 6^{ème} Vice-Président jusqu'à l'élection d'un autre membre du bureau :

Titulaires : 58 Quorum : 30 Présents : 44 Votants : 49 Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

ESTUAIRE ET SILLON : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER et Pierre LAUDEN ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER (*pouvoir donné à Jean-François CHARRIER*) et MM. Jean-Luc BESNIER et Yves DAUVE (*absent à compter de l'élection du 6^{ème} Vice-Président, pouvoir donné à Jean-Luc GREGOIRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Joël JAMIN et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoit LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN (*pouvoir donné à Mickaël DERANGEON*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*), Cédric BIDON et Thierry RICCI ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à Jean-Marc JOUNIER*), Hervé CREMET, Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

La composition du Bureau syndical étant votée, il est nécessaire de procéder à l'élection des Vice-Présidents et d'un autre membre du bureau syndical.

Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

Le rang des Vice-Présidents résultera de l'ordre de leur élection.

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents et d'un autre membre du bureau syndical.

- **ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT**

Monsieur Claude CAUDAL se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 46

Majorité absolue : 24

A obtenu :

Monsieur Claude CAUDAL 46 voix

Monsieur Claude CAUDAL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1^{er} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

• **ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT**

La candidature de Monsieur Fabrice SANCHEZ est présentée.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages valablement exprimés : 44

Majorité absolue : 23

A obtenu :

Monsieur Fabrice SANCHEZ 44 voix

Monsieur Fabrice SANCHEZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

• **ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Raymond CHARBONNIER se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 46

Majorité absolue : 24

A obtenu :

Monsieur Raymond CHARBONNIER 46 voix

Monsieur Raymond CHARBONNIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

• **ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Jean-Luc GREGOIRE se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages valablement exprimés : 49

Majorité absolue : 25

A obtenu :

Monsieur Jean-Luc GREGOIRE 49 voix

Monsieur Jean-Luc GREGOIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

• **ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Jean-Marc JOUNIER se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 48

Majorité absolue : 25

A obtenu :

Monsieur Jean-Marc JOUNIER 48 voix

Monsieur Jean-Marc JOUNIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 5^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

Monsieur Yves DAUVE quitte la salle des délibérations et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc GREGOIRE.

• **ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Frédéric LAUNAY se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages valablement exprimés : 47

Majorité absolue : 24

A obtenu :

Monsieur Frédéric LAUNAY 47 voix

Monsieur Frédéric LAUNAY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

• **ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Yves TAILLANDIER se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 48

Majorité absolue : 25

A obtenu :

Monsieur Yves TAILLANDIER 48 voix

Monsieur Yves TAILLANDIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 7^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Jacques PRAUD se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 48

Majorité absolue : 25

A obtenu :

Monsieur Jacques PRAUD 48 voix

Monsieur Jacques PRAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 8^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Mickaël DERANGEON se porte candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 48

Majorité absolue : 25

A obtenu :

Monsieur Mickaël DERANGEON 48 voix

Monsieur Mickaël DERANGEON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 9^{ème} Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

• **ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT**

Madame Edith MARGUIN se porte candidate.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 48

Majorité absolue : 25

A obtenu :

Madame Edith MARGUIN 48 voix

Madame Edith MARGUIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 10^{ème} Vice-Présidente d'atlantic'eau et est immédiatement installée.

• **ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL**

La candidature de Jean-Michel BRARD est présentée.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages valablement exprimés : 47

Majorité absolue : 24

A obtenu :

Monsieur Jean-Michel BRARD 47 voix

Monsieur Jean-Michel BRARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé autre membre du bureau syndical d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

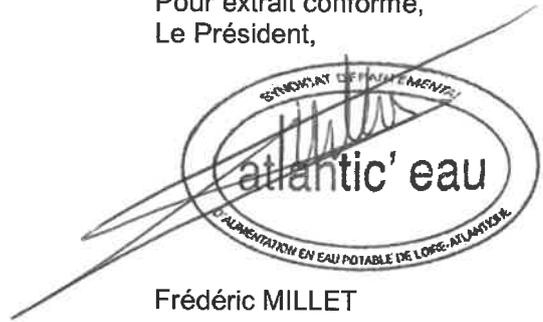
Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240718-CS_2024_47-DE



Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2024_47

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 19/07/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 19/07/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.